

Frais de montage – Cadre réglementaire

Conformément au **Règlement général des salons et événements d'EXPOSALÃO**, des **frais de montage** sont appliqués aux **entreprises de montage de stands externes au site**, d'un montant de **2,50 € (deux euros et cinquante centimes)** par mètre carré.

Le paiement de cette taxe est obligatoire pour la délivrance des **cartes de montage**, qui sont **personnalisées et nominatives**.

La taxe doit être **intégralement réglée au plus tard 30 jours avant la tenue de l'événement**.

Données pour le paiement

Entité : ExpoSalão – Centro de Exposições, S.A.

Établissement bancaire : Caixa Geral de Depósitos – Batalha

NIB : 0035 0144 0000 4385 4311 4

IBAN : PT50 0035 0144 0000 4385 4311 4

SWIFT CODE : CGDIPTPL

Une fois le paiement effectué, le **justificatif correspondant** doit être envoyé à l'adresse électronique suivante :  rafaela@exposalao.pt

Justification de la perception de la taxe d'installation

1. Organisation et contrôle du site

Les frais de montage ont pour but d'assurer :

- la gestion et le contrôle des accès au site ;
- la définition et le contrôle des horaires de montage et de démontage ;
- la coordination de la circulation des véhicules et des équipements ;
- le respect strict des délais fixés pour l'événement.

2. Sécurité

Les travaux de montage comportent des risques inhérents, notamment :

- accidents du travail ;
- dommages aux pavillons, sols et infrastructures ;
- non-respect des normes techniques et de sécurité.

La taxe contribue à :

- la supervision technique permanente ;
- l'application des normes de sécurité en vigueur ;
- le contrôle des entités opérant dans l'enceinte.

3. Responsabilité et assurances

Les entreprises de montage sont tenues :

- de posséder une accréditation valide auprès de l'organisation ;
- de disposer d'une assurance responsabilité civile adéquate ;
- de respecter toutes les dispositions légales et réglementaires applicables.

La taxe de montage fait partie intégrante du système de contrôle et de responsabilisation, protégeant ainsi **Exposalão**, les **exposants** et le **public**.

4. Utilisation des infrastructures

Que le montage soit effectué par une entreprise externe ou non, les infrastructures et les services du site sont utilisés, à savoir :

- les pavillons et les zones techniques ;
- les accès opérationnels ;
- l'approvisionnement en énergie ;
- la logistique, la surveillance et le soutien opérationnel.

La taxe vise à compenser les coûts liés à cette utilisation.

5. Respect des normes techniques

Exposalão veille à ce que tous les stands :

- respectent les normes de construction applicables ;
- ne compromettent pas la sécurité, les plans d'évacuation ou la circulation dans l'enceinte ;
- respectent les limites définies en matière de hauteur, de matériaux et de charges admissibles.

Les frais de montage financent l'analyse technique et le contrôle du respect de ces normes.

Exposalão remercie toutes les entités concernées pour leur collaboration, cette procédure étant essentielle pour garantir la sécurité, l'organisation et la qualité de l'événement.